

Transport d'un bâtiment principal sur un autre terrain



Réglementation

Toute demande de certificat d'autorisation pour le transport d'un bâtiment principal sur un autre terrain doit comprendre les renseignements suivants :

- Le formulaire de demande de permis complété et le paiement des frais requis.
- Si le bâtiment demeure dans la municipalité de Saint-Donat, vous devez avoir obtenu le permis de construction pour la nouvelle fondation, de même que les permis requis pour la construction d'une installation septique et d'un ouvrage de prélèvement d'eau, tel que prévu à la réglementation provinciale en vigueur.

Vous devrez également transmettre les informations suivantes :

- ⇒ Une photo claire et récente des diverses façades du bâtiment à déplacer.
- ⇒ Le numéro de lot, ainsi que l'adresse où se situe le bâtiment à être déplacé.
- ⇒ Le genre de bâtiment, ses dimensions, de même que son poids approximatif.
- ⇒ L'itinéraire projeté à l'intérieur des limites de la municipalité, de même que les moyens utilisés lors du déplacement.
- ⇒ L'emplacement actuel et projeté.
- ⇒ La date, l'heure et la durée probable du déplacement.
- ⇒ Une copie de toute autorisation requise par tout service public et parapublic et des conditions auxquelles le transport doit être effectué.
- ⇒ Une preuve d'un certificat d'assurance dégageant la Municipalité de toute responsabilité.
- ⇒ Une preuve attestant de la présence d'un véhicule d'escorte du convoi, au moment du déplacement.
- ⇒ Une liste des moyens de sécurité qui sont mis en place, une fois le bâtiment arrivé sur le nouveau site.

Prenez note que tout autre document jugé nécessaire pourrait vous être demandé par l'officier municipal responsable.

Coût de la demande de permis : 200 \$

Durée de validité du permis : 48 heures

La Municipalité ne garantit aucunement que le présent dépliant soit à jour en tout temps et n'assume aucune responsabilité quant aux différences qu'il peut y avoir avec le texte officiel du règlement.

Pour consulter la réglementation complète, voir la section urbanisme sur notre site web. Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter le Service d'urbanisme.



Municipalité de Saint-Donat

490, rue Principale, Saint-Donat, Québec J0T 2C0

Téléphone 819.424.2383, poste 235

Télécopieur 819.424.5020

Courriel : urbanisme@saint-donat.ca

www.saint-donat.ca